

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 45 (1900)
Heft: 4

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

XLV^e Année.

N^o 4.

Avril 1900.

SOMMAIRE

Les nouvelles méthodes d'enseignement du tir de l'infanterie.
— *L'artillerie de campagne inspectée par les officiers généraux.* — *Les manœuvres impériales austro-hongroises en Carinthie.* — *Le nouvel équipement de chevaux d'officiers.*
— *Chroniques.* — *Informations.* — *Bibliographie.*

LES NOUVELLES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT du tir de l'infanterie.

Le Département militaire suisse avait chargé une commission d'officiers-instructeurs d'étudier la question de l'enseignement du tir militaire et d'examiner s'il y avait lieu d'apporter des changements aux cibles en usage et de modifier les programmes et les méthodes. Cette commission a adopté une série de mesures et fait des propositions qui ont été approuvées par le Département militaire en date du 26 janvier dernier. De tout cela il est sorti, en particulier : une *ordonnance sur les cibles de l'infanterie*, un *programme pour l'estimation des distances* et divers *programmes de tir pour les écoles de recrues de l'infanterie*, les *cours de répétition*, etc.

En outre, le Département militaire a fait publier l'exposé des motifs par lequel la commission a justifié ses propositions.

La *Revue militaire suisse* se propose d'exposer cet ensemble d'ordonnances, de programmes et d'instructions ; c'est à cet effet qu'est jointe au présent numéro une planche représentant les nouvelles cibles de l'infanterie. Le contenu des pages suivantes est donc, pour la plus grande partie, emprunté aux publications précitées.